Critères d'admissibilité SAD

- La personne ne peut, en raison de son état, recevoir les services à l'extérieur de son domicile.
- Le besoin de soutien est attesté par une évaluation professionnelle, sur la base des besoins exprimés par la personne et ses proches aidants.
- La personne et les proches aidants acceptent de recevoir les services à domicile, de participer au processus d'évaluation, de décision et de recevoir les services requis (en tenant compte des limites de l'établissement).
- Le domicile est jugé adéquat et sécuritaire.

*** Chaque demande doit être évaluée par l'infirmière de liaison du soutien à domicile ou par un autre professionnel du CISSS des Îles.*



Info

Pour information

Service de soutien à domicile

418 986-2572

Prêt d'équipements

418 986-2121, poste 8502



Document fourni par:

Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles
Québec

430, ch. Principal, Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1R9
418 986-2121 www.csissdesiles.com

Révisé juillet 2022

Le genre masculin utilisé dans le texte désigne aussi bien les hommes que les femmes et n'est utilisé qu'à seule fin d'alléger le texte.

Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles
Québec



SERVICE DE SOUTIEN À DOMICILE

Les services à domicile offerts à l'usager et ses proches

Chez soi: le premier choix

Les buts du soutien à domicile



- Adopter une vision commune du soutien à domicile.
- Offrir une réponse adaptée aux besoins des personnes qui soit comparable et équitable dans l'ensemble du territoire, quel que soit le programme-services.
- Baliser l'offre de services, les critères d'admissibilité, les critères d'accessibilité, le contenu, le seuil et le « plafond » de services, les critères de cessation de services, etc.
- Harmoniser les pratiques: outils d'évaluation, critère de priorisation des demandes, plan d'intervention, rôles et responsabilités des fournisseurs de services et autres dans le respect des différents outils exigés par les ordres professionnels.
- Contribuer au soutien à domicile de la personne en perte d'autonomie en mobilisant les ressources, celles de son entourage et de la communauté.
- Apporter du soutien aux activités de la vie quotidienne et sociale.
- Maintenir et améliorer la qualité de vie des personnes et de leurs proches.

La clientèle des soins à domicile

Toute personne présentant des incapacités modérées à sévères, temporaires ou permanentes, dont la cause peut être physique, psychique ou sociale et qui doit recevoir à son domicile une partie ou l'ensemble des services requis pour combler ses besoins.

Les services offerts aux SAD (nécessitent une prise de contact et/ou une évaluation des besoins de l'usager).

- **Les activités de la vie quotidienne (AVQ):** soins d'hygiène et de confort, aider à se nourrir ou s'alimenter, mobilisation, transfert, etc.
- **Le soutien aux proches aidants:** présence/ surveillance, répit, dépannage.
- **Les services professionnels**
  - Soins infirmiers
  - Services médicaux
  - Services psychosociaux / éducatrice spécialisée
  - Services de réadaptation (Ergo/physio)
  - Service d'inhalothérapie
  - Service de Centre de jour
- **Le prêt d'équipements:** service de prêt d'équipements médicaux spécialisés à court terme.
- **Pour toutes les demandes de services, contactez votre CLSC au (418) 986-2572 et la réceptionniste vous référera au service concerné.**

Les services NON offerts par le soutien à domicile

- **Les activités de la vie domestique (AVD):**
  - **Entretien ménager**: ménage, courses, lessive, etc. Services offerts par *L'Essentiel* . (Les frais ne sont pas couverts par le CISSS, mais une référence peut être faite au besoin).
  - **Préparation des repas**: service également offert par *L'Essentiel.* (Les frais ne sont pas couverts par le CISSS, mais une référence peut être faite au besoin).

Corporation d'aide à domicile L'Essentiel
(418) 986-4855

Horaire des services

Accueil du soutien à domicile
8 h à 16 h
Lundi au vendredi

Soins infirmiers
8 h à 20 h
7 jours/ 7 jours
* Infirmière de garde pour certains clients

Auxiliaires aux services de santé et sociaux (ASSS)
7 h à 20 h
7jours / 7jours
(services essentiels seulement la fin de semaine)

Autres professionnels
Horaire variable entre 8 h et 17 h
Lundi au vendredi

Prêt d'équipements
13 h à 14h
Lundi au vendredi

